

# NG

Numéro 6 - Août 2022

**NOUVEAU GENEVOIS**  
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



# OUI À LA RÉFORME DE L'IMPÔT ANTICIPÉ

**VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE 2022 P.4**

**ÉDITO**

*Prosperité, liberté et solidarité*

**COMPTES DE L'ÉTAT 2021**

*Des chiffres qui ne trompent pas!*

**ASSOCIATIONS**

*Renouvellement du comité*

# Agenda

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
<b>27 AOÛT 2022</b>	<b>13 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>18 OCTOBRE 2022</b>
<b>Université d'été</b> Au Château des bois à Satigny	<b>Apéritif de la présidence</b> Entre 18h30 et 20h30 au domaine d'Esise chez notre membre Christophe Bosson, rue du Vieux-Four 62 à Aire-la-Ville	<b>Apéritif de la présidence</b> De 18h à 19h45 à Vernier
	<b>25 SEPTEMBRE 2022</b>	
	<b>Votation populaire</b>	

## LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch) si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

# Sommaire

ÉDITO	P. 3 DOSSIER	P. 4 GENÈVE	P. 17
Prospérité, liberté et solidarité	<b>Votations du 25 septembre 2022</b>	Comptes 2021 : des chiffres qui ne trompent pas !	
	Non à une initiative qui veut réduire notre production de viande	<b>PLR GENÈVE</b>	<b>P. 20</b>
	Défis démographiques : la prévoyance vieillesse doit s'adapter	Nos sapeurs-pompiers face aux incivilités	
	Oui au renforcement du marché des capitaux de tiers	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>P. 22</b>
	2025 : un Troinésien tente l'aventure de sa vie en prenant le bus 49 pour aller au travail	Renouvellement du comité du PLR Ville de Genève	

... et plus encore ! Bonne lecture !

# Edito

Par Bertrand Reich,  
président du PLR Genève

## Prospérité, liberté et solidarité

C'est à la qualité de vie – le difficile équilibre entre prospérité, liberté et solidarité – qu'un gouvernement permet, que l'on mesure sa qualité.

Prospérité, parce qu'elle est la condition nécessaire, mais non suffisante, à la couverture des besoins essentiels de tout humain, qui participent à sa dignité – nourriture, toit, habillement, santé – mais aussi au développement de ce qui l'élève, respectivement le fait progresser – éducation, culture, bien-être physique et mental.

La prospérité de la Cité n'est en rien garante de la qualité de vie. La prospérité sans liberté ni solidarité n'est que la folie du roi Midas, qui souhaitait que tout ce qu'il touchait se transformât en or et, exaucé, constata que l'or ne se buvait pas et ne se mangeait pas davantage. Être à l'abri du besoin, mais ne pas pouvoir s'exprimer, se réunir, vivre librement, c'est avoir un destin de fourmi ouvrière, de sportif de haut niveau en ex-URSS.

Il faut donc des libertés, et des libertés vivantes. Celles que nos constitutions fédérale et cantonale promeuvent et garantissent, et d'autres encore, qui dépendent moins du gouvernement, que des habitants de la Cité : le droit à la différence d'être et/ou de paraître, choisie ou non, la possibilité de modes de vie alternatifs.

Et il faut de la solidarité, autrement dit du partage. Que celles et ceux qui ne peuvent pas, pour des raisons d'âge, de santé ou de handicap, contribuer à la construction de la Cité ne soient pas exclus de celle-ci, ne soient pas privés de dignité, laissés au bord du chemin.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des retranscriptions très concrètes et en lien avec l'actualité politique des thématiques susmentionnées. Simone de Montmollin nous éclaire ainsi sur l'initiative visant prétendument à interdire l'élevage intensif, d'une part, et sur la nécessaire réforme

de l'AVS, d'autre part, alors que Diane Barbier-Mueller nous dit ce qu'il faut savoir sur la suppression de l'impôt anticipé et Jérémie Annen nous fait voyager avec le bus 49 depuis Troinex. Vous pourrez également lire une contribution d'Yvan Zweifel sur les comptes 2021 de notre République et nos attentes pour le budget cantonal 2023, un article de la commission thématique Sécurité sur la sécurité des pompiers et un article de Kevin Schmid sur le nouveau comité du PLR Ville de Genève.

**En me réjouissant de vous retrouver le 27 août à notre traditionnelle Université d'été, je vous souhaite une excellente lecture et une bonne rentrée !**

### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève  
[info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch)

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

### RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · [celine.zuber@plr-ge.ch](mailto:celine.zuber@plr-ge.ch)



### ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an  
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–  
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

### CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

### CRÉDITS PHOTOS

Fabian Blank, Philipp Potocnik, Tony Teixeira

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch) · T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · [atar.ch](http://atar.ch)



myclimate.org/01-22-863277

# DOSSIER

## Les votations du 25 septembre en bref

### OBJET FÉDÉRAUX

#### Initiative « Non à l'élevage intensif en Suisse »: **NON**

Cette initiative vise à inscrire dans la Constitution « la dignité des animaux dans le domaine de la garde d'animaux à des fins agricoles » et à interdire l'élevage intensif. Elle demande également que la Confédération fixe des critères relatifs à un hébergement et à des soins respectueux des animaux, à l'accès à l'extérieur, à l'abattage et à la taille maximale des groupes par étable, en imposant comme minimum le Cahier des charges 2018 de Bio Suisse, norme de droit privé.

Cette initiative a un titre trompeur, puisqu'en réalité, il n'existe pas d'élevage de masse dans notre pays. En effet, la Suisse a déjà la loi la plus sévère au monde dans le domaine de la protection des animaux de rente et des effectifs maximaux sont déjà imposés. Cette initiative pénaliserait le secteur agricole face à la concurrence étrangère et conduirait inévitablement à une hausse des prix des denrées alimentaires, encourageant un peu plus l'importation. Pour ces raisons, le PLR Genève recommande de refuser ce texte. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 6.*

#### Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA: **OUI**

#### Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21): **OUI**

L'évolution démographique ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie posent de grands défis financiers à notre prévoyance vieillesse. Depuis des années, la situation financière de l'AVS est déséquilibrée. L'Office fédéral des assurances sociales estime le déficit cumulé entre 2020 et 2045 à environ 200 milliards de francs ! Pour assurer un équilibre à moyen terme, en attendant une réforme de plus grande ampleur, les Chambres fédérales ont donc adopté deux mesures, dans deux lois distinctes mais liées.

La première est un relèvement de la TVA pour augmenter les recettes de l'AVS. Le taux ordinaire augmentera de 0,4 points, de façon illimitée dans le temps. Cette mesure devrait rapporter environ 1,4 milliard par an. La seconde est une modification de loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, afin de réduire les dépenses de l'AVS tout en garantissant les rentes. Elle prévoit l'harmonisation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes, avec des mesures d'accompagnement pour les femmes proches de l'âge de la retraite. Une flexibilisation de l'âge du passage de la vie active à la retraite est également introduite. Il sera désormais possible d'anticiper le versement de la rente, totalement ou partiellement, dès l'âge de 63 ans, ou dans le sens inverse, de l'ajourner jusqu'à 70 ans.

Les délégués du PLR Genève soutiennent ces mesures, parce qu'avec ce système tout le monde apporte sa contribution pour éviter le naufrage de l'AVS ! *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 9.*

#### Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé: **OUI**

Cette réforme vise à supprimer l'impôt anticipé sur les intérêts obligataires et à abolir le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses.

Aujourd'hui, les intérêts obligataires suisses sont soumis à l'impôt anticipé au taux de 35 %. La plupart des investisseurs peuvent prétendre à un remboursement total ou, à défaut, partiel de l'impôt anticipé. Cependant, faire valoir ce droit représente une charge administrative considérable, et l'investisseur est privé d'une partie de ses liquidités entre le prélèvement et le remboursement de l'impôt. Ce problème touche également les investisseurs suisses exonérés, comme les caisses de pension. En raison de ces désavantages, les groupes d'entreprises suisses émettent en général leurs obligations à l'étranger plutôt qu'en Suisse, l'un des derniers pays à prélever un tel impôt. Ils s'assurent ainsi que leurs titres soient compétitifs. Il s'ensuit néanmoins que le marché suisse des capitaux de tiers est comparativement sous-développé, et que la création de valeur ainsi que l'emploi qui y est lié ont également lieu à l'étranger.

Cette réforme veut donc renforcer le marché suisse des capitaux de tiers, en créant des incitations à rapatrier en Suisse des portefeuilles de titres gérés à l'étranger. Les délégués du PLR Genève soutiennent cette modification pour redonner du souffle à notre économie. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Diane Barbier-Mueller, p. 12.*

### OBJETS COMMUNAL

#### TROINEX Crédit de 1 150 000 francs pour l'aménagement d'une nouvelle ligne de bus: **OUI**

La future ligne de bus 49, qui doit relier Veyrier à la gare du Léman Express de Lancy-Bachet, en passant par Troinex, nécessite un investissement de 1 150 000 francs de cette dernière commune afin d'effectuer les travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité ce crédit d'investissement, qui permettra aux Troinésiens d'être directement reliés au CEVA en cinq minutes, à raison d'un bus tous les quarts d'heure. Le PLR Troinex soutient ce projet en faveur notamment de la mobilité de la commune. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Jérémy Annen, p. 15.*

# Non à une initiative qui veut réduire notre production de viande

LE PREMIER OBJET DE LA VOTATION DU 25 SEPTEMBRE EST UNE INITIATIVE POPULAIRE QUI VISE, À NOUVEAU, LA PAYSANNERIE SUISSE. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, DÉCRYPTE L'INITIATIVE SUR L'ÉLEVAGE INTENSIF ET RELÈVE LE VÉRITABLE OBJECTIF DES INITIANTS.



Par Simone de Montmollin

**L'initiative sur l'élevage intensif ambitionne de mettre fin à l'élevage dit « intensif » et à inscrire dans la Constitution fédérale la notion de dignité animale dans le domaine de la garde d'animaux de rentes. Pour ce faire, elle prévoit d'imposer les exigences du Cahier des charges 2018 de Bio Suisse et demande que la Confédération édicte des dispositions pour appliquer ce nouvel article constitutionnel aux importations d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires. Tant le Conseil fédéral que le Parlement la rejette. En Suisse, l'élevage dit « intensif » est déjà interdit et les paysans-éleveurs sont soucieux du bien-être de leurs bêtes.**

## UN REFUS CLAIR DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PARLEMENT

Cette initiative a été lancée par la présidente de la Fondation Franz Weber, Vera Weber, le Conseiller national Bastien Girod (Verts/ZH), ainsi que Greenpeace et le groupement *Sentience Politics*, une émanation d'un mouvement mondial engagé dans la lutte contre la souffrance animale, suivis ici par des mouvements végan et antispécistes. Si la cause qu'ils défendent est louable,

notre réalité suisse est très éloignée des pratiques qu'ils condamnent à l'étranger. Nos éleveurs suisses ne méritent pas un tel opprobre.

La majorité du Parlement partage l'avis du Conseil fédéral: l'acceptation de cette initiative n'apporterait aucune plus-value à la protection des animaux en Suisse mais créerait de nouveaux problèmes, notamment une incompatibilité avec les engagements internationaux de la Suisse, une importante charge administrative et une reprise dans la Constitution de prescriptions émanant d'une organisation privée.

**L'élevage intensif est déjà interdit en Suisse.** Nos lois imposent des conditions de garde d'animaux les plus strictes au monde tant en termes de limitation d'effectifs, qu'en terme de soins et de contrôles, assurés par une formation de haut niveau.

Notre législation est adaptée régulièrement. La Suisse est le seul pays au monde ayant défini des effectifs maximums pour la détention d'animaux de rente. Ces effectifs figurent dans l'ordonnance sur les effectifs maximums (OEM). Des labels certifiés garantissent des standards encore supérieurs, que les filières s'imposent volontairement pour assurer aux consommateurs un vaste choix. Les exigences de l'initiative sont de fait déjà mises en œuvre par nos lois et renforcées encore de manière volontaire par ces labels, dont l'offre dépasse la demande dans de nombreux domaines en raison du coût.

Autant d'éléments qui ont conduit le Conseil fédéral et le Parlement à rejeter ce texte, relevant de surcroît:

- › que des normes privées n'ont rien à faire dans la Constitution;



- › que les critères exigés par l'initiative sur les importations constitueraient une infraction aux règles du commerce international prévues par l'OMC;
- › que l'augmentation des prix induits par la généralisation des normes Bio Suisse (estimée entre 20 à 40 % selon les produits, soit une charge supplémentaire d'environ CHF 1800.- par an) ferait chuter la production indigène au profit des importations et du tourisme d'achat;
- › que la mise en œuvre de cette initiative constituerait une atteinte au libre choix du consommateur.

Cette initiative n'est ni dans l'intérêt de l'agriculture suisse, ni dans celui des consommatrices et consommateurs.

## UN TEXTE CONSTITUTIONNEL SANS VALEUR AJOUTÉE

On constate assez vite que l'article 80 actuel de la Constitution est déjà exhaustif et adéquat pour mettre en œuvre la dignité animale dans la loi. Un principe qui ne doit pas se limiter aux animaux de rente, comme le prévoit l'initiative, mais être appliqué à tous les détenteurs d'animaux. Pour rappel, il est dit à l'article 80 alinéa 1: « La Confédération légifère sur la protection des animaux. » La Confédération légifère... ce n'est pas une formulation potestative mais impérative, la Confédération doit légiférer pour protéger les animaux. Et protéger, selon le Petit Robert, signifie « défendre contre toute atteinte ». Pour ce faire, la Confédération doit régler en particulier (al. 2 let. a) « la garde des animaux (= hébergement) et la manière de les traiter (= soins respectueux) ».

Lorsque l'on a dit cela, on ne dit pas autre chose que la nécessité de protéger la dignité animale, en particulier par un hébergement adéquat, ce qui inclut la question des effectifs; par des soins respectueux, qui impliquent, entre autres mais pas uniquement, des sorties régulières. La législation complète déjà ces notions. Des adaptations quant aux règles appliquées à l'élevage continueront d'être apportées. Mais elles doivent se faire dans le cadre plus large de la politique agricole et non de manière séparée. L'évolution des lois devra tenir compte de toutes les implications si l'on veut éviter de se trouver face à des injonctions contradictoires, et véritablement assurer les trois piliers de la durabilité: environnement, économie et social. **Ainsi, un refus de l'initiative ne prêterait pas la protection animale.**

**Les références faites par l'initiative aux normes privées de Bio Suisse** sont de niveau légal et pas constitutionnel, d'abord parce qu'elles ne peuvent être considérées comme exhaustives pour assurer la dignité animale et parce que faire référence à une norme privée datant de 2018 est déjà dépassé. Cela démontre qu'il n'est pas judicieux de vouloir régler dans la Constitution (qui évolue lentement) ce qui relève de la loi (qui peut être adaptée plus régulièrement).

La seule question utile de cette initiative concerne les importations. Mais elle ne donne que des injonctions et pas de réponses. La question des importations de viande, soumises à des règles moins restrictives que les nôtres, reste ouverte. Elle devra être traitée séparément de celle de la protection des animaux élevés en Suisse, puisqu'elle renvoie au droit international.

#### LE VÉRITABLE OBJECTIF DES INITIANTS

Cette initiative vise en réalité autre chose. Elle touche à la place qu'occupe l'animal dans notre quotidien et à notre consommation alimentaire. Les Verts l'ont dit lors des débats au Conseil national, ils attendent que la Confédération œuvre en faveur d'une diminution de la consommation de viande de 30 %.

Par moyen détourné, en usant d'une cause vertueuse qu'est la protection animale, et que personne ne conteste, les initiants espèrent restreindre l'élevage en Suisse qui serait rendu si coûteux et si contraignant, que les produits d'origine animale deviendraient inaccessibles au plus grand nombre. Une manière insidieuse d'espérer modifier nos modes de consommation. De fait, les produits importés auront vite fait de remplacer ce que la Suisse n'arrive plus à produire.

*L'acceptation de cette initiative n'apporterait aucune plus-value à la protection des animaux en Suisse mais créerait de nouveaux problèmes, notamment une incompatibilité avec les engagements internationaux de la Suisse et une importante charge administrative.*



**S'il est juste de questionner nos habitudes de consommation, il n'est pas acceptable d'en faire payer une fois de plus le prix à la paysannerie suisse.**

J'ai aussi entendu les Socialistes dire « Ce que nous voulons, c'est entrer en discussion ». Bien volontiers, faisons-le, dans le cadre d'une vision plus large, qui intègre tous les acteurs de la chaîne de valeur, lorsque que le Parlement débattera de l'avenir de la politique agricole et pas dans l'urgence, sous la pression d'une campagne émotionnelle et qui s'avèrera immanquablement dénigrante vis-à-vis des éleveurs et de notre paysannerie.

En conclusion, nous voulons tous le bien-être des animaux. Le droit en vigueur le garantit. Il est ambitieux et exigeant. Il répond aux préoccupations en matière de protection animale. L'*Animal Protection Index* (api.worldanimalprotection.org) de l'organisation internationale de protection des animaux *World Animal Protection* classe la Suisse dans les premiers rangs, aux côtés de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Suède, des Pays-Bas et du Danemark.

Les lois continueront d'être adaptées et des améliorations implémentées, mais dans le respect d'un équilibre qui tient compte de la réalité et la diversité des exploitations, et en se rappelant, qu'à la fin, le prix à payer devra être

accepté par le consommateur. Pour ces raisons, le PLR Genève recommande de refuser cette initiative.

# Défis démographiques : la prévoyance vieillesse doit s'adapter

LA RÉFORME DE L'AVS EST ÉGALEMENT AU MENU DES VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE. FACE À L'AMPLEUR DU DÉSÉQUILIBRE FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> PILIER, DEUX LOIS FÉDÉRALES DISTINCTES MAIS LIÉES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LE PARLEMENT. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, FAIT LE POINT DE LA SITUATION ET EXPLIQUE LE RAISON DU DOUBLE SOUTIEN PLR À CETTE RÉFORME.



Par Simone de Montmollin

**Le premier pilier fait face à des difficultés chroniques. En cause, l'évolution démographique et la non-adaptation du modèle depuis 25 ans. Les paramètres démographiques et sociaux se sont passablement détériorés depuis la dernière révision : départ à la retraite des baby-boomers, rapport entre actifs et retraités en constante diminution... Le nombre de personnes arrivant à l'âge de la retraite n'a non seulement jamais été aussi élevé, mais les prestations promises devront être versées sur une période bien plus longue que prévu. Le régime de la prévoyance vieillesse doit donc impérativement être adapté à l'évolution démographique et économique.**

Les Suisses ont gagné environ une décennie d'espérance de vie après la retraite depuis l'introduction de l'AVS en 1948. Ajouté au faible taux de natalité, la « pyramide » des âges est passée d'une forme triangulaire à une forme trapézoïdale. L'équilibre entre actifs et retraités a basculé de 6,5 actifs par rentier en 1948 à 3,2 en 2020. L'Office fédéral de la Statistique (OFS) prévoit qu'il sera à 2 en 2050. Ce déséquilibre touche directement les comptes de l'AVS. Le fonds AVS se vide rapidement et de manière exponentielle. En 2021, sa fortune couvrait 102 % des dépenses de répartition, elle n'en couvrira que 60 % en 2030, 40 % en 2032. L'apport résultant de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) adoptée en 2019 permet certes de nouvelles recettes à hauteur de 2 milliards de francs par an. Mais il n'offre qu'une accalmie passagère jusqu'en 2024. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) prévoit des pertes cumulées sur le résultat de la répartition de plus de 18 milliards entre 2025 et 2032 si rien n'est entrepris. Le Conseil fédéral l'a dit dans son message : « En l'absence de mesures appropriées, tout le régime sera déstabilisé. Si l'équilibre financier ne peut plus être assuré, le versement des rentes sera compromis. » La présente réforme est donc une étape indispensable.

**2x OUI  
AVS 21**

*Sans intervention, en 2030, les recettes de l'AVS ne suffiront plus à financer les rentes en cours, les dépenses dépasseront les recettes d'environ 5 milliards de francs.*

### UNE RÉFORME ATTENDUE DEPUIS 25 ANS

La dernière révision structurelle de l'AVS remonte à 1997. Depuis, toutes ont échoué. Le contexte politique rend difficile l'obtention de majorités. Sans intervention, en 2030, les recettes de l'AVS ne suffiront plus à financer les rentes en cours, les dépenses dépasseront les recettes d'environ 5 milliards de francs. Le principe de la répartition, par lequel les cotisations entrantes servent simultanément à financer les rentes, ne sera plus garanti. Et le fonds AVS, devant palier les défauts de liquidité, disposera d'une fortune ne permettant plus de couvrir les besoins. La réforme AVS21 est donc nécessaire, même si elle n'est que temporaire puisqu'elle ne permettra d'assurer le financement de l'AVS que jusqu'à l'horizon 2030. Ces quelques 4 ans dans les chiffres noirs permettront de garantir le versement des retraites promises et d'initier une véritable réforme structurelle durable.

### DES MESURES TOUCHANT AUX COÛTS ET AUX RECETTES

Maintenir le niveau des rentes passe par une stabilisation du rapport recettes/dépenses. S'agissant des dépenses, il faut réduire le besoin financier de l'AVS. Le Parlement a opté pour un âge de la retraite harmonisé à 65 ans pour tous, assorti de mesures compensatoires pour la génération transitoire et de mesures secondaires pour flexibiliser le départ à la retraite.

Mais ces mesures à elles seules ne suffisent de loin pas. Il faut également trouver de nouvelles recettes. En 2019, la RFFA avait augmenté les cotisations salariales et la contribution de la Confédération, raison pour laquelle cette réforme n'y touche pas. Elle prévoit un relèvement proportionnel de la TVA: + 0,4 point pour le taux ordinaire qui passe de 7,7 % à 8,1 %; + 0,1 point pour le taux réduit (de 2,5 à 2,6 %); + 0,1 point pour le taux spécial dans l'hébergement (de 3,7 à 3,8 %). Ce relèvement est illimité dans le temps, dès l'entrée en vigueur de la réforme.

**Le PLR aux Chambres fédérales a adopté unanimement ces deux objets, qui sont liés. Les deux doivent être adoptés par la population. A défaut, le rejet d'un projet fera échouer l'autre.**



### DES MESURES CIBLÉES

Les mesures adoptées visent à protéger les bas revenus tout en incitant à un départ en retraite retardé et plus individualisé.

**Pour atténuer les effets sur les femmes proches de la retraite**, un régime compensatoire est prévu pendant une période transitoire de 9 ans. Ce régime variable dépend du revenu et de l'année de naissance. Les montants octroyés ont pour principal objectif d'aider les bas revenus pour lesquels le premier pilier constitue souvent la seule ressource. Les Chambres se sont accordées pour que ce supplément ne soit pas soumis au plafonnement des rentes pour les femmes mariées. Il est versé même si le montant de la rente maximale est dépassé. Le supplément ne sera pas non plus pris en compte dans le calcul de la rente complémentaire. Il n'entraîne pas de réduction du montant des prestations complémentaires.

Quant à la retraite anticipée, le taux de réduction est également fonction du revenu et de la durée. Les femmes de la génération transitoire avec un revenu inférieur à 57 300 francs pourront continuer de prendre leur retraite à 64 ans sans diminution de rente.

**Pour flexibiliser le passage de la vie active à la retraite**, le départ à la retraite sera possible entre 63 et 70 ans de manière progressive, avec la possibilité de ne percevoir qu'une partie de sa rente entre 20 % et 80 %. **Pour inciter à utiliser le levier de la flexibilisation**, un taux de réduction en cas d'anticipation, respectivement un taux d'augmentation en cas d'ajournement, sera appliqué. Les nouveaux taux actuariels seront fixés par le Conseil fédéral peu avant leur introduction, mais pas avant 2027. Le principe de préserver les bas revenus demeure.

**La possibilité de cotiser sur l'entier du salaire perçu** par les personnes actives en âge d'être à la retraite est introduite. La franchise de CHF 1400.- par mois (16 800.- par an) est désormais en option. **La prise en compte des cotisations AVS versées après 65 ans** permettra de combler des lacunes de cotisation, à certaines conditions. Améliorer le revenu annuel déterminant permettra d'améliorer la rente AVS, jusqu'à hauteur de la rente maximale.

Ce paquet inclut donc également des mesures favorables aux femmes.

### CE N'EST PAS UNE RÉFORME « FAITE SUR LE DOS DES FEMMES »

L'âge de la retraite des femmes n'a pas toujours été différencié. Unifié à 65 ans en 1948, les 30 glorieuses l'ont vu baisser à 63 ans en 1957 puis à 62 ans en 1964, pour repasser à 64 ans en 1997, lors de la 10<sup>e</sup> révision AVS. Il y a une tendance à une hausse de l'âge de la retraite généralisée au sein des pays de l'OCDE. A part la Suisse, seuls la Hongrie, Israël, la Pologne et la Turquie n'ont pas égalisé l'âge de la retraite ! Il est donc d'autant plus incompréhensible que la gauche s'en offusque aujourd'hui alors qu'elle l'avait acceptée dans le cadre de la réforme PV2020.

Soutenir la réforme AVS 21 permet de répondre à la progression de l'espérance de vie et assurer le financement des prestations de vieillesse. Il s'agit d'un compromis soutenable pour l'économie. Mais cette réforme s'inscrit dans un tout. D'autres avancées doivent se concrétiser pour améliorer le niveau de retraites des femmes, en particulier, la réforme du deuxième pilier, l'accession des femmes aux postes à valeur ajoutée, la lutte contre la discrimination des salaires, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, une fiscalité qui ne décourage pas les femmes mariées à augmenter leur temps de travail, etc.

Aucun de ces points n'est à négliger. Mais refuser AVS 21 sous prétexte que des résultats devraient être obtenus prioritairement ailleurs n'apportera d'améliorations sur aucun d'entre eux. Au contraire, les premières victimes d'un déficit de l'AVS seraient les femmes, nettement plus nombreuses à dépendre exclusivement du premier pilier.

**Dire 2x OUI à AVS 21** est indispensable pour garantir les rentes à moyen terme. Il s'agit d'une réforme à laquelle tout le monde contribue et qui prend également en compte les revenus les plus bas. Un premier pas indispensable pour conduire à une réforme structurelle durable de l'AVS.

*Les mesures adoptées visent à protéger les bas revenus tout en incitant à un départ en retraite retardé et plus individualisé.*



# Oui au renforcement du marché des capitaux de tiers

LE 25 SEPTEMBRE PROCHAIN, LE PEUPLE SUISSE DEVRA ÉGALEMENT SE PRONONCER SUR LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT ANTICIPÉ SUR LES INTÉRÊTS OBLIGATAIRES. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE, EXPLIQUE LES RAISONS DE SOUTENIR CET OBJET COMPLEXE MAIS CRUCIAL POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PLACE ÉCONOMIQUE SUISSE.

**L'impôt anticipé sur les intérêts obligataires est conçu pour lutter contre la fraude fiscale en incitant les contribuables à déclarer leurs revenus grevés de l'impôt anticipé et la fortune en décollant. Il génère toutefois une importante charge administrative, décourageant ainsi certains investisseurs à s'intéresser au marché suisse. La réforme vise également à abolir le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses.**

## UN IMPÔT UNIQUE EN EUROPE

Commençons par revenir sur la notion d'impôt anticipé. C'est un impôt perçu à la source par la Confédération sur les revenus de capitaux mobiliers, tels que les intérêts, les rentes ou les participations aux bénéfices des obligations émises par une personne domiciliée en Suisse, des actions ou parts sociales de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés coopératives, de gains en espèces dans les loteries suisses ou de

certaines prestations d'assurances. Pour simplifier, la réforme du 25 septembre prochain touche principalement les intérêts obligataires suisses pour tous les investisseurs. Les intérêts d'obligations émises par certaines entreprises ou collectivités publiques sont frappés d'un impôt anticipé de 35 %, qui est remboursé au moment de la déclaration fiscale, soit intégralement si l'investisseur réside en Suisse, soit partiellement s'il se trouve à l'étranger.

Avec cet impôt, la Suisse fait figure d'exception dans une Europe où de plus en plus de pays redoublent de créativité pour attirer de nouvelles sources de financement. La Suisse est bien l'un des derniers pays à imposer à la source les revenus d'intérêts. Non seulement, la charge administrative engendrée pour suivre et réclamer le remboursement de ces 35 % est imposante avec des délais longs et contraignants, mais elle prive en plus l'investisseur d'une partie de ses liquidités entre le moment où le prélèvement intervient et le moment du remboursement.

Afin de contourner les désavantages de cet impôt, une grande majorité d'entreprises suisses émettent leurs obligations à l'étranger, en passant par des places financières concurrentes, permettant de garder des titres certes compétitifs, mais au détriment du développement du marché suisse des capitaux de tiers, et donc de la création de valeurs et d'emplois pouvant en découler.

C'est pourquoi il est important et de plus en plus urgent, de se débarrasser de cet impôt obsolète et inutile. Supprimer l'impôt anticipé sur les intérêts obligataires et abolir le droit de timbre sur les obligations suisses permettraient de réaffirmer l'attractivité de la Suisse sur le marché des capitaux de tiers en faisant revenir certaines de ces activités. L'émission d'obligation suisse en Suisse et le développement des emplois et des valeurs y découlant permettrait à la Confédération de récupérer des millions de francs de recettes fiscales qui aujourd'hui lui échappent.

*L'émission d'obligation suisse en Suisse et le développement des emplois et des valeurs y découlant permettrait à la Confédération de récupérer des millions de francs de recettes fiscales qui aujourd'hui lui échappent.*



Par Diane Barbier-Mueller





### UNE AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA SUISSE

Contrairement à ce qu'affirment les opposants à cette réforme, les pertes fiscales seraient largement compensées par les gains engendrés par le retour de l'émission des obligations en Suisse. Cette réforme doit donc être considérée comme un investissement, qui apportera une bouffée d'oxygène à l'économie du pays, et rapportera bien plus que le manque à gagner.

Bien que cette modification législative ne touche pas directement le particulier suisse (ou qu'une infime partie), il est important que chaque électeur ait en tête la Suisse qu'il désire.

En décourageant les investisseurs étrangers de miser sur notre beau pays, et en incitant les pays voisins à accueillir nos obligations, ce sont les fruits de la prospérité suisse que nous voyons partir. En votant oui le 25 septembre prochain, la Suisse pourrait revitaliser un marché qui se détériore chaque année avec le régime actuel, donc faire émerger une nouvelle activité commerciale lucrative, avec les emplois et les recettes fiscales qui en découlent. Comme l'ont affirmé les milieux économiques : « il faut mettre fin aux cadeaux fiscaux à l'étranger ».

Pour permettre à la Suisse de retrouver une place compétitive et attractive dans un marché international très concurrentiel

et afin d'apporter un nouveau souffle à notre économie, l'Assemblée des délégués du PLR Genève s'est prononcé en faveur de la réforme et invite les électeurs à voter OUI à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) le 25 septembre 2022.

*Cette réforme doit donc être considérée comme un investissement, qui apportera une bouffée d'oxygène à l'économie du pays, et rapportera bien plus que le manque à gagner.*

# 2025 : un Troinésien tente l'aventure de sa vie en prenant le bus 49 pour aller au travail

UNE VOTATION COMMUNALE AURA ÉGALEMENT LIEU LE 25 SEPTEMBRE. LES TROINÉSIENS SONT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA NOUVELLE LIGNE DE BUS 49. JÉRÉMY ANNEN, PRÉSIDENT DU PLR TROINEX, NOUS CONTE UNE INCROYABLE HISTOIRE, QUE L'ACCEPTATION DE CE PROJET RENDRA POSSIBLE.



Par Jérémy Annen

### DU CONTE ...

« Je ne sais pas ce qui m'a pris, je me suis dit, allez pourquoi pas ! » Alain, cadre bancaire dynamique, vient de s'installer avec sa famille à Troinex dans le nouveau quartier du parc des Crêts (1000 habitants, le tiers de la commune).

Quelques jours après son arrivée, il tente une folle expérience : il renonce à sa voiture et opte pour le bus 49, une ligne spécialement mise en service quelques mois plus tôt. Traditionnellement, Alain se rend au travail dans son SUV allemand, qui déploie plus de 500 chevaux et émet près de 400g de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru. Mais cette fois-ci, il a décidé de prendre les chemins de traverse, évitant ainsi le trafic des heures de pointe. « J'avais envie de voir un peu à quoi ressemble ma commune, quelles sont les sensations, les gens, la vie de l'autre côté

d'une vitre teintée. » Partant de Veyrier, le bus 49 passe juste devant chez lui et l'emmène en cinq minutes au Bachet-de-Pesay en évitant les ralentissements de la route de Troinex. « J'ai même croisé des habitants du chemin de Drize qui m'ont assuré circuler à pied en toute sécurité sur une sorte de trottoir, mais en beaucoup plus large... » Pour ne rien rater de cette aventure, Alain va ainsi noter toutes ses impressions dans un petit carnet Moleskine et prendre des photos avec son smartphone depuis l'intérieur du bus électrique, rapide et silencieux. « Comme ça je

pourrais le raconter plus tard à mes petits-enfants. »

Le trajet est court (15 minutes jusqu'à Cornavin), mais nécessite cependant un changement à la gare du Léman Express de Lancy-Bachet. « J'ai eu un peu peur mais j'ai quelquefois pris le tram 12 étant plus jeune et je me suis dit, Alain, tu peux le faire ! » Armé de son seul courage et de l'application TPG, il va effectuer un changement dans les règles de l'art. « Je pensais à tous ceux qui sont en voiture, dans les bouchons, mes camarades enfermés tandis que moi je suis dehors à l'air libre. »



RÉGIE TOURNIER

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA  
Cours de Rive 4  
1204 Genève

+41 22 318 30 70  
regie@tournier.ch  
www.tournier.ch

Remplissant ses poumons, Alain est enthousiaste : « Je me suis senti libre, capable de découvrir de nouvelles terres inexplorées ! » Arrivé sain et sauf au travail, Alain a pris le temps de raconter en détail son expérience à tous ses collègues dans l'open-space, il espère ainsi provoquer un déclic dans les mentalités.

Mais Alain se dit aussi prêt à aller plus loin, comme sa fille aînée, qui n'a ni permis ni voiture et va tous les jours en ville en bus. Et skier à Verbier en train. Une grande aventurière, comme papa !

### ... À LA RÉALITÉ

Cette histoire est une fiction, mais le 25 septembre prochain, on votera bel et bien à Troinex sur la future ligne de bus 49.

Controversé car traversant un quartier résidentiel en zone 30, ce projet est néanmoins essentiel pour le développement de la commune, dont le nombre d'habitants va augmenter de plus de 30 % en deux ans. L'accès au Léman Express sera favorisé, pour les Troinésiens et les Veyrites, le trafic pendulaire dans les villages et sur la route de Troinex diminué, avec un effet positif sur les dangers de la route et la pollution. La croissance importante de la population nécessite d'adapter les infrastructures communales. Le bus 49 fait partie d'un ensemble de projets qui transformeront le visage de notre village (construction d'une crèche, adaptation de la zone sportive, ouverture d'un nouveau restaurant, agrandissement de l'école, mise en place d'un plan de stationnement, création d'une ferme de la culture, etc.).

Troinex est une commune dynamique, riche de ses espaces verts, de son tissu associatif et de son esprit bien à elle. Préserver l'environnement et la qualité de vie tout en contribuant à l'effort en matière de

logements et de mobilité est un équilibre difficile à trouver. Le PLR Troinex s'engage à protéger ce cadre de vie, cet esprit troinésien, cette qualité du vivre ensemble. Après de nombreuses discussions en interne, le PLR Troinex a décidé de s'engager avec l'ensemble des partis du Conseil municipal pour la campagne « Oui à un accès direct au Léman Express », en cohérence avec le vote quasi-unanime du crédit d'investissement, par 14 voix pour et une abstention.

*L'accès au Léman Express sera favorisé, pour les Troinésiens et les Veyrites, le trafic pendulaire dans les villages et sur la route de Troinex diminué, avec un effet positif sur les dangers de la route et la pollution.*

Votation le 25 septembre à Troinex  
Ligne de bus 49

**oui**  
à un accès direct  
au Léman Express

Hors Parti, Les Verts, PLR Troinex,  
PDC (le centre) - Vert Libéraux, PS

Le Centre Troinex | Hors-Parti | PLR Les Libéraux Radicaux Troinex | PS | PDC (le centre) - Vert Libéraux, PS | Vert libéraux

# Comptes 2021 : des chiffres qui ne trompent pas !

LES COMPTES 2021 DE L'ÉTAT DE GENÈVE ONT ÉTÉ BOUCLÉS AVEC UN EXCÉDENT DE 49 MILLIONS DE FRANCS. UNE BELLE SURPRISE, ALORS QUE LE BUDGET PRÉVOYAIT UN DÉFICIT DE 847 MILLIONS. YVAN ZWEIFEL, CHEF DE GROUPE DES DÉPUTÉS PLR, REVIENT SUR LES RAISONS DE CE RÉSULTAT POSITIF ET SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT, TOUT EN PRÉSENTANT LES ATTENTES EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE ET LES DÉFIS À RELEVER D'ICI LES PROCHAINES ÉLECTIONS.



Par Yvan Zweifel

### DES COMPTES MAÎTRISÉS GRÂCE À L'ÉCONOMIE GENEVOISE ET À NOTRE MINISTRE

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil s'est consacré à l'examen des comptes 2021 et de la gestion du Conseil d'État. Cette dernière a été à la fois examinée sous l'angle de l'extraordinaire, vu la prolongation de la pandémie, et sous l'angle de la gestion ordinaire.

Sur l'aspect extraordinaire, de la gestion de la crise sanitaire, économique et sociale que l'on a connue, il faut reconnaître que, comme en 2020, le Conseil d'État a travaillé au plus près de sa conscience, en cherchant les meilleures solutions possibles dans une balance entre le respect fondamental de nos libertés individuelles et le souci collectif d'éviter les décès, d'amoinrir la surcharge hospitalière, de parer aux faillites ou à la détresse sociale. Tout cela avec des informations médicales et scientifiques qui évoluaient sans cesse, voire se contredisaient allègrement. Les aides ont été bien réfléchies et rapidement mises en place, malgré parfois un excès de bureaucratie.

*Certains départements continuent à vouloir gonfler les états-majors plutôt que d'allouer du personnel sur le terrain, là où les besoins sont nécessaires.*

Il convient de saluer les efforts de notre conseillère d'État en charge des finances, Nathalie Fontanet, qui fait preuve d'une maîtrise exemplaire des comptes et qui continue à porter des solutions visant à augmenter l'efficacité et d'améliorer la gestion de l'État. Le dernier exemple en date est le plan d'action pour lutter contre l'absentéisme et économiser ainsi 100 millions de francs. Par ailleurs, il faut aussi se réjouir de la résilience de l'économie genevoise, grâce à qui l'ensemble des prestations

peut être assuré. En effet, la hausse importante des recettes fiscales a permis d'éponger le déficit prévu au budget 2021. Ce dernier s'élevait à 847 millions de francs, mais les performances de l'économie genevoise ont permis de boucler l'exercice sur un résultat bénéficiaire de 49 millions de francs.

### UN ÉTAT QUI RESTE GLOUTON ET QUI CONTINUE DE FONCTIONNER EN SILOS

Toutefois, on ne peut que constater une nouvelle fois que la gestion ordinaire du Conseil d'État était loin d'être exemplaire, ce dernier poursuivant une gestion en silos, manquant donc de transversalité. Par ailleurs, certains départements continuent à vouloir gonfler les états-majors plutôt que d'allouer du personnel sur le terrain, là où les besoins sont nécessaires. Dernier exemple en date, le Département de l'instruction publique a déposé une demande de crédit complémentaire de 55 postes pour mettre en œuvre son plan d'action pour assainir l'Office médico-pédagogique, dont un tiers était constitué de postes visant à gonfler les états-majors. La droite a donc refusé ces postes, attendant que la Conseillère d'Etat en charge revienne avec des demandes de postes qui correspondent aux réalités du terrain.

Le constat reste accablant : l'État de Genève est celui des superlatifs. Il exploite le plus son potentiel fiscal, il exploite le plus ses ressources et il dépense plus que tous les autres cantons. En matière de politique sociale, alors que la gauche réclame des moyens toujours plus importants, il faut rappeler les chiffres du rapport BAK, commandité par le Conseil d'État, qui révélaient que l'État de Genève dépense en moyenne 42 % de plus par bénéficiaire que la moyenne des cantons comparables – comme Zurich, Bâle-Ville et Vaud –, qui font souvent mieux avec moins de ressources. Si l'on prend la moyenne de tous les cantons réunis, Genève dépense 89 % de plus par bénéficiaire. Notre canton n'a pas un problème de moyens, mais un problème de gestion des moyens.

### LES PROCHAINS DÉFIS EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE ET FISCALE

Les prochains mois seront intenses politiquement. A l'approche des prochaines élections cantonales, la majorité de gauche du Conseil d'État montre ces recettes : augmenter toujours plus l'impôt, alors que notre canton exploite déjà le plus son potentiel fiscal. À une initiative portée par la gauche de la gauche qui propose une augmentation conséquente de l'impôt sur la fortune, le Conseil d'État valide et adopte un contre-projet qui propose cette augmentation mais pour une durée dans le temps un peu moins longue que celle proposée dans le texte initial. Il n'en fallait pas moins pour que notre Conseillère d'État, Nathalie Fontanet, fasse preuve encore une fois de raison, contrairement à ces collègues, et annonce son opposition.

Déjà fortement engagée à l'époque dans la campagne pour la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), notre ministre se présente encore une fois en porte-parole d'une fiscalité raisonnée, d'une utilisation maîtrisée des deniers publics et du maintien de conditions-cadres attractives, nécessaires au maintien des entreprises sur le sol cantonal. Pour faire face aux velléités d'une gauche dépensière et qui attaque sans cesse notre économie, notre ministre pourra compter sur le soutien du groupe PLR au Grand Conseil qui fera usage des outils à sa disposition pour

refuser tant l'initiative que le compte-projet et toute volonté de la gauche d'augmenter les impôts. D'autant que notre canton est déjà celui dont la progressivité de l'impôt est la plus importante. Notre pyramide fiscale est fragile : 4,2 % des contribuables paient 50,6 % de l'impôt sur le revenu, 36,3 % n'en paient pas, 1,3 % paient 69,8 % de l'impôt sur la fortune et 1 % des entreprises paient 78,2 % de l'impôt sur le bénéfice. S'y attaquer ne pourra que mener à la baisse des recettes et donc à la baisse des prestations.

Au vu des défis posés par la situation internationale et de la pression constante sur le pouvoir d'achat des Genevois, le groupe PLR proposera ses recettes en matière fiscale, soit une baisse linéaire de la fiscalité, pour la classe moyenne et les familles

*Au vu des défis posés par la situation internationale et de la pression constante sur le pouvoir d'achat des Genevois, le groupe PLR proposera ses recettes en matière fiscale, soit une baisse linéaire de la fiscalité, pour la classe moyenne et les familles notamment.*

notamment. Il avait d'ailleurs déposé un projet de loi en 2018 déjà qui prévoyait une baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu, toujours pendant, qu'il ne manquera pas de porter à nouveau à l'ordre du jour ces prochains mois. Par ailleurs, le groupe PLR se battra pour faire adopter son projet de loi sur la réévaluation du patrimoine immobilier, qui propose une réévaluation qui respecte les exigences fédérales, mais sans matraquer fiscalement les propriétaires de leur propre logement. Cette réforme est assortie d'une baisse conséquente de l'impôt sur la fortune. Il conviendra également de s'attaquer enfin à l'injuste taxation de l'outil de travail qui touche trop d'entrepreneurs genevois, alors que beaucoup d'autres cantons prévoient déjà un abattement à ce titre. Le groupe PLR s'engagera pour une fiscalité plus juste et des

conditions-cadres qui permettent à la place genevoise de rester économiquement attractive et pourvoyeuse d'emplois.

Enfin, le groupe PLR, en prévision du budget 2023, portera avec force ses revendications, celle d'un Etat qui ne dépense pas plus qu'il n'encaisse et qui prend exemple sur d'autres cantons comparables, qui font mieux avec moins. Benjamin Franklin avait dit un jour : « Il y a deux choses inéluctables dans la vie : la mort et les impôts. » A nous de faire en sorte que le deuxième reste plus agréable que le premier !



# Nos sapeurs-pompiers face aux incivilités

LE NOUVEAU GENEVOIS VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT SUR LES TRAVAUX MENÉS PAR LES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU PARTI. DANS CETTE ÉDITION, GUY WICKI, MEMBRE DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ET ANCIEN INSPECTEUR CANTONAL DES SAPEURS-POMPIERS, REVIENT SUR UNE RENCONTRE AVEC LE SIS, DURANT LAQUELLE LES VIOLENCES FAITES À L'ENCONTRE DES SAPEURS-POMPIERS ET DES AUTRES FORCES PUBLIQUES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS ONT ÉTÉ ABORDÉES.



Par Guy Wicki

## UNE PROBLÉMATIQUE CROISSANTE

Plusieurs membres de la commission Sécurité se sont inquiétés des situations auxquelles sont parfois confrontés les sapeurs-pompiers et autres corps de secours, victimes d'incivilités, voire d'agressions. La presse avait d'ailleurs relaté des exactions lors de soirées Halloween et, plus grave, la tentative de toucher un camion d'intervention via le jet d'un extincteur lors d'une fausse alarme dans un quartier d'immeubles élevés, en banlieue genevoise. Une attaque jugée par les forces de l'ordre comme clairement intentionnelle. Il est regrettable et même perturbant de constater que certaines personnes malintentionnées s'en prennent à ceux qui sont considérés par la grande partie

de la population comme de véritables héros.

La commission a donc invité le commandant du Service d'incendie et de secours (SIS), le colonel Nicolas Schumacher, à faire part de la situation face à ce problème et à exposer les pistes ou mesures pour y répondre. Avec l'autorisation de l'autorité politique compétente, une délégation du SIS, composée d'un représentant du Conseil d'administration du groupement intercommunal, Christophe Senglet, maire de Choulex, du commandant du SIS, de son adjoint et d'un sous-officier supérieur sont venus rencontrer les membres de la commission dans les locaux du PLR.

*Il est regrettable et même perturbant de constater que certaines personnes malintentionnées s'en prennent à ceux qui sont considérés par la grande partie de la population comme de véritables héros.*



La problématique est prise très au sérieux par l'État-major du SIS. Outre les risques d'atteintes physiques voire psychiques du personnel et les dégâts aux engins, il y a l'effet de démotivation de la troupe : « Agresser les sapeurs-pompiers, c'est agresser l'entraide, l'engagement et la générosité, c'est éteindre leur flamme de courage et de dévouement. »

Il existe deux types d'agressions : celle d'une personne isolée, éventuellement sous l'emprise d'alcool, sous l'influence de médicaments, de drogues ou instable psychologiquement, et il y a celle plus inquiétante de la provocation en groupe, parfois même de *guet-apens*.

## DES MESURES À METTRE EN PLACE

A Genève, un groupe de travail, placé sous la présidence du lieutenant-colonel Frédéric Jacques, Chef de la division incendie et secours du SIS, a été constitué. Il est composé de sapeurs-pompiers et d'un sociologue. Les mesures prises sont en particulier :

- le recensement de toutes les interventions lors desquelles des agressions verbales ou physiques visent les sapeurs-pompiers ;
- l'intensification de la collaboration avec la police cantonale dans un but de protection des intervenants ;
- l'approche de la population dans des quartiers jugés problématiques en l'informant lors de démonstrations de petites tailles. Il s'agit notamment d'expliquer que les sapeurs-pompiers n'ont aucun

rôle de répression et qu'ils sont au service de tous pour les secours urgents rentrant dans sa compétence ;

- la formation du personnel notamment pour éviter tout comportement pouvant provoquer une escalade de la violence et/ou nuire à l'image des sapeurs-pompiers ;
- la mise au point d'une tactique basée sur l'anticipation par l'envoi de moyens supplémentaires lors d'appels des secours dans des communes ou quartiers connus comme problématiques à des périodes données (par exemple lors des soirées d'Halloween, de la Saint-Sylvestre et de la fête nationale).

La commission relève la compétence des cadres et sapeurs-pompiers du SIS face à cette problématique. Il est souhaitable que la justice sanctionne sévèrement

les auteurs des violences visant les sapeurs-pompiers professionnels comme volontaires, les sauveteurs-ambulanciers, les membres des services d'urgences et les forces de l'ordre. Par ailleurs, la commission recommande la possibilité de permettre le dépôt d'une plainte par le SIS au nom des sapeurs-pompiers ayant subis des incivilités voire des violences. Elle recommande en outre de pouvoir prévoir la confidentialité des sapeurs-pompiers et autres intervenants des forces de secours, qui seraient victimes d'actes de violence, lorsqu'ils déposent une plainte. La commission prendra contact à ce sujet avec nos élus fédéraux, afin de pouvoir discuter de la mise en œuvre de cette mesure.

*Il est souhaitable que la justice sanctionne sévèrement les auteurs des violences visant les sapeurs-pompiers professionnels comme volontaires, les sauveteurs-ambulanciers, les membres des services d'urgences et les forces de l'ordre.*

# Renouvellement du comité du PLR Ville de Genève



Par Kevin Schmid

SUITE À LA DÉMISSION EN COURS DE MANDAT DU PRÉSIDENT DU PLR VILLE DE GENÈVE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION A ÉLU UN NOUVEAU COMITÉ. KEVIN SCHMID, NOUVEAU PRÉSIDENT, PRÉSENTE LES CHANGEMENTS AU SEIN DU COMITÉ, AINSI QUE SES PROJETS POUR L'AVENIR.

**Le 15 juin dernier, les membres du PLR Ville de Genève faisaient une fois de plus vivre l'exercice démocratique de leur section. Réunis en assemblée générale suite au départ à mi-mandat de Nicolas Ramseier, ces derniers ont renouvelé leur confiance au comité en place, désigné Kevin Janin en qualité de nouveau membre du comité et m'ont élu pour être leur nouveau président. Architecte de formation et conseiller municipal en Ville de Genève, je me suis engagé sur un programme qui tend à mêler raison d'être d'une section municipale et valeurs libérales-radicales au service d'une politique pragmatique de terrain.**

Il me semble essentiel de rappeler que notre section a pour but statutaire d'être une association à but politique. A mon sens en disant cela, on dit l'essentiel. Association d'abord. Nous sommes unis autour d'un socle de valeurs communes que sont la liberté, la responsabilité et la solidarité. Liberté d'être et d'entreprendre. Liberté aussi de nous opposer à la soustraction en marche, progressive, d'un certain nombre de ces libertés sur l'hôtel du dogme. Responsabilité d'agir, de proposer ensemble une vision d'avenir crédible, ambitieuse et réjouissante à nos familles, à nos amis, collègues, voisins et concitoyens. Solidarité enfin pour porter la voix de ceux qui en Ville de Genève, dans la première commune de ce canton, ont misé sur notre parti pour être garant des principes démocratiques et d'une certaine idée du bien-vivre. But politique ensuite. C'est ce but qui nous

engage collectivement en tant que militants à aller au contact des Genevois pour leur exposer nos projets, pour débattre avec eux des sujets de la cité.

Convaincu de la nécessité de renouer avec un électorat abstentionniste, désintéressé de la politique municipale dans laquelle une frange de la population ne trouverait pas sa juste place, je souhaite engager, aux côtés du comité en place, une démarche de terrain visant à déployer, à afficher dans les rues de Genève et sur les réseaux sociaux une boîte à idées PLR dématérialisée permettant à tout un chacun de faire remonter projets et ambitions concrètes pour Genève jusqu'au parti. Ainsi, un projet pilote devrait voir le jour cet été dans le quartier des Pâquis.

À l'échelon associatif, nombreux sont ceux qui ont appelé de leur vœux un programme de rencontres plus fourni permettant à l'ensemble des membres d'échanger plusieurs fois par an dans un format quelque peu différent des rencontres statutaires. L'ensemble du comité souhaite œuvrer dans ce sens et proposera à la rentrée un programme de rencontres ouvertes aux membres du PLR Ville de Genève, ainsi qu'à l'ensemble des intéressés.

Enfin à l'occasion de sa première rencontre du 4 juillet dernier, le comité a désigné Kevin Janin en qualité de trésorier de la section ainsi que Bryan Lo Giudice en tant que second vice-Président aux côtés de Pierre Conne. L'ensemble des membres du comité se tiennent à la disposition des membres !



**VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER GLOBAL ET SPÉCIALISÉ**

 GROUPE SPG-RYTZ  
www.spg-rytz.ch

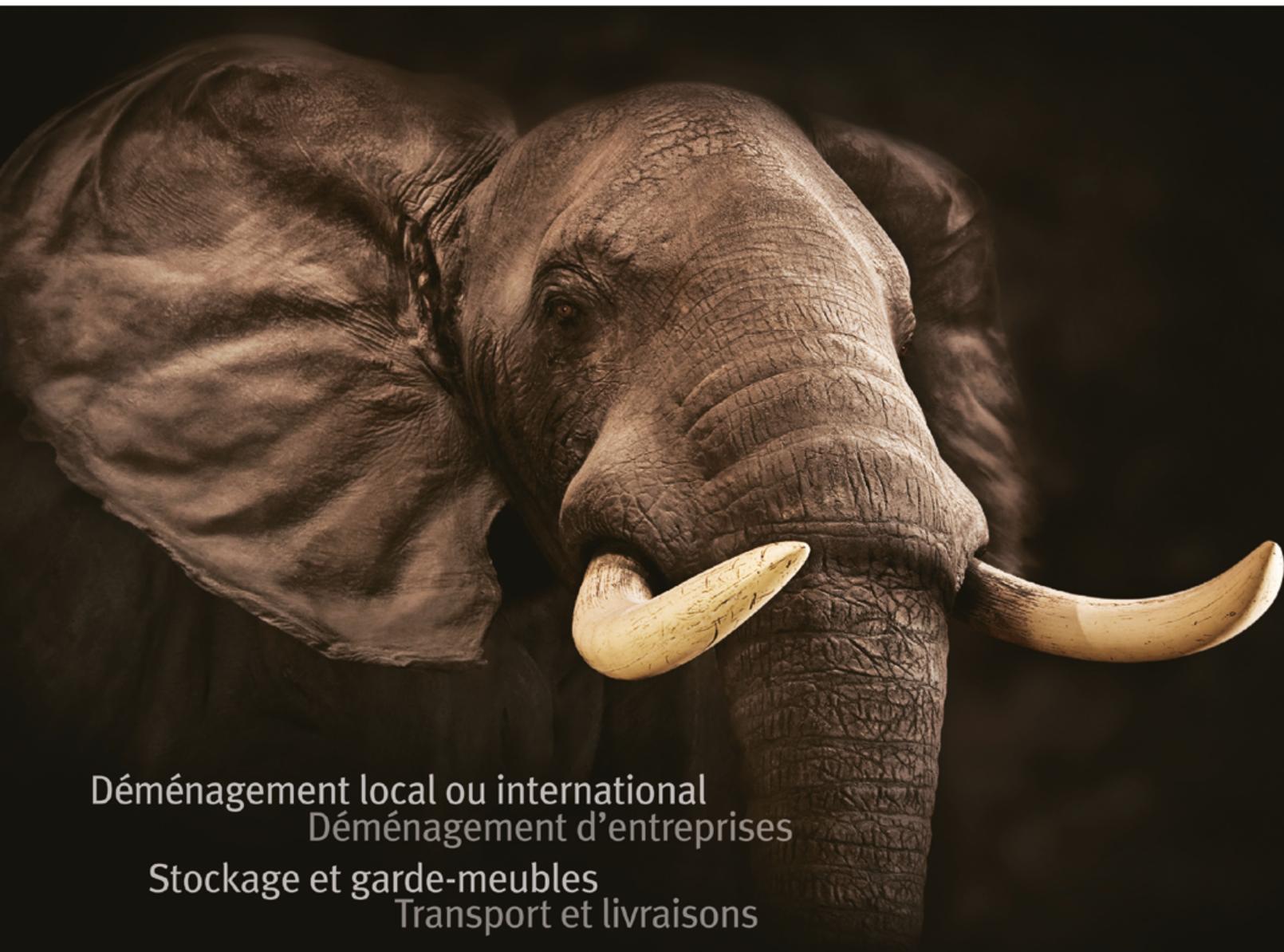


# Assemblée des délégués du 9 juin 2022





# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00